



AUBRAC
PIERREFORTAIS
PLANÈZE TRUYÈRE
CALDAGUÈS MARGERIDE

Saint-flour
COMMUNAUTÉ



Le dialogue urbain-rural au cœur d'un projet de territoire

Cap Rural – Valence - 24 Septembre 2019



AUBRAC
PIERREFORTAIS
PLANÈZE TRUYÈRE
CALDAGUÈS MARGERIDE

Saint-flour
COMMUNAUTÉ



Présentation de Saint-Flour Communauté

Valence le 24 septembre 2019

●●● Saint-Flour Communauté

Quelques chiffres clés

Nombre de communes :	53
Communes nouvelles :	2 (Val d'Arcomie + Neuvéglise sur Truyère)
Composition de l'EPCI :	81 sièges
Effectif total :	167 agents au 01/01/2019
Population totale INSEE :	24 824 hab
Population DGF :	28 276 hab



L'organisation territoriale

Antenne territoriale
Pôle de pleine nature
Ussel

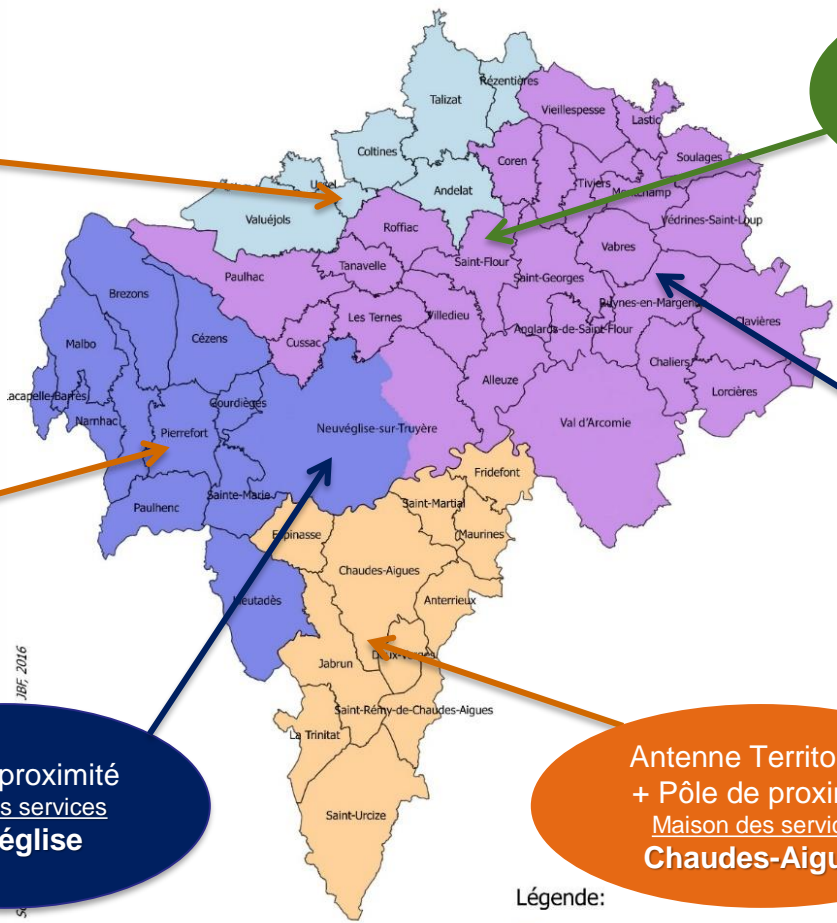
Siège
Village d'entreprises
Saint-Flour

Antenne Territoriale
+ Pôle de proximité
Maison des services
Pierrefort

Pôle de proximité
Maison des services
Ruynes-en-Margeride

Pôle de proximité
Relais des services
Neuvéglise

Antenne Territoriale
+ Pôle de proximité
Maison des services
Chaudes-Aigues



JBF, 2016



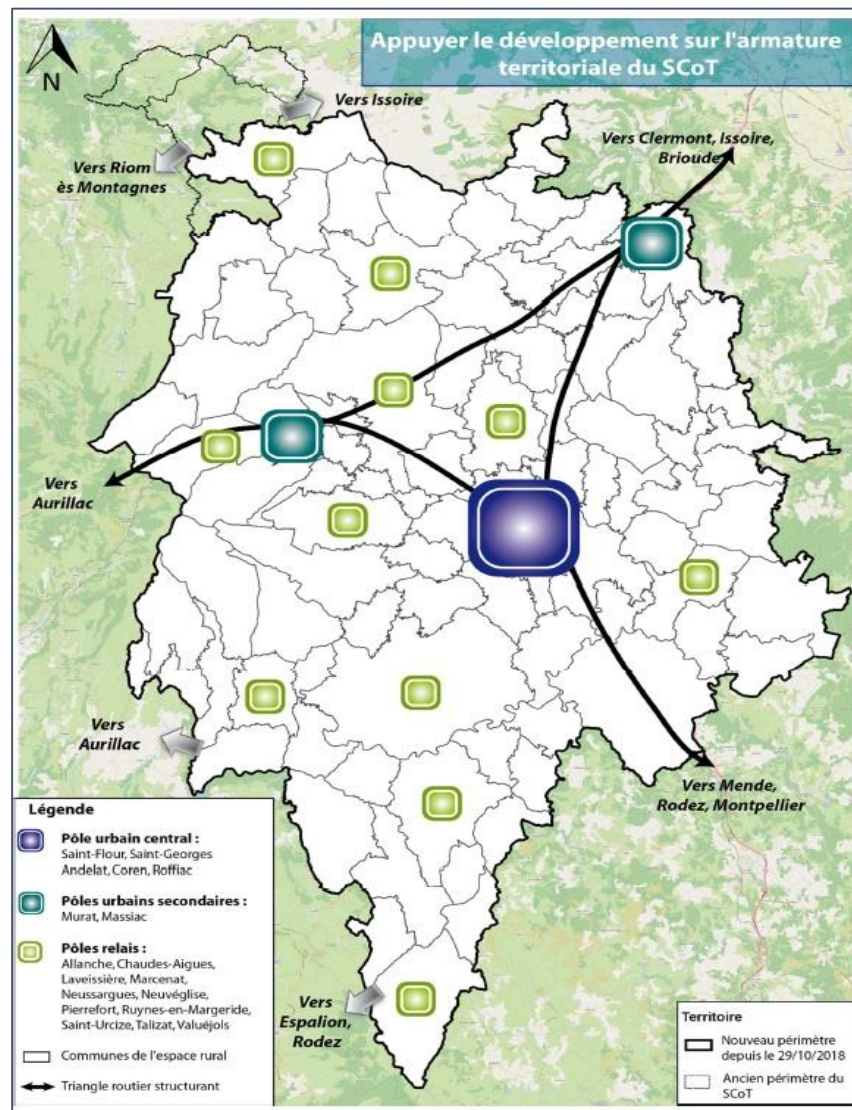
Légende:

- CC Caldauguès Aubrac
- CC du Pays de Saint-Flour Margeride
- CC de Pierrefort-Neuvéglise
- CC de la Planèze



AUBRAC
PIERREFORTAIS
PLANÈZE TRUYÈRE
CALDAGUÈS MARGERIDE

Saint-flour
COMMUNAUTÉ



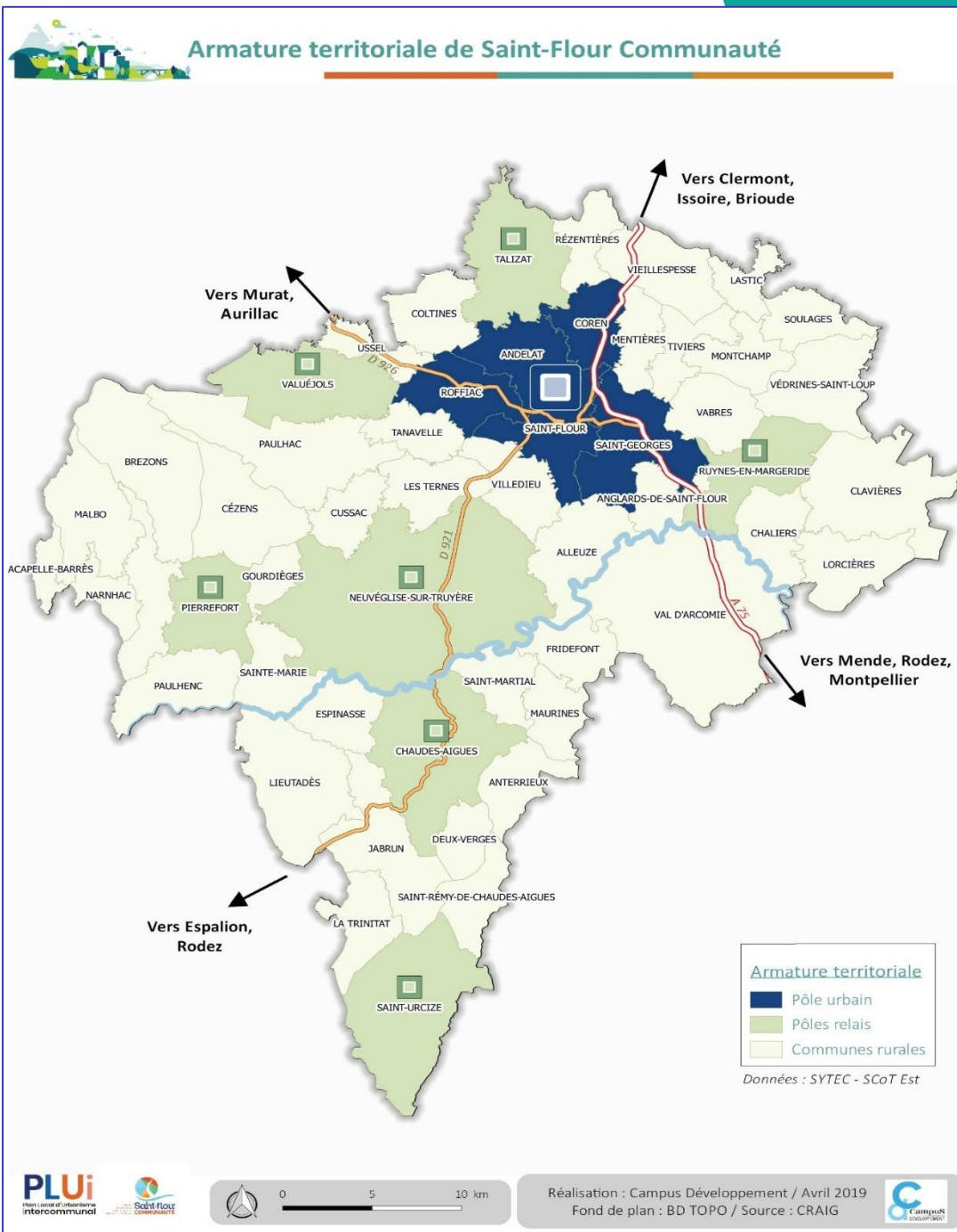


AUBRAC
PIERREFORTAIS
PLANÈZE TRUYÈRE
CALDAGUÈS MARGERIDE

Saint-flour
COMMUNAUTÉ



Le projet de territoire 2017 - 2020



●●● Le projet de territoire de Saint-Flour Communauté

➔ L'accès aux services publics, aux services marchands et non marchands, et aux soins est un axe stratégique prioritaire du projet de territoire de Saint-Flour Communauté.

●●● **Des objectifs multiples :**

- **Veiller au maillage équilibré du territoire,**
- **Installer de nouveaux services à la population,**
- **Améliorer et développer des services existants,**
- **Améliorer la qualité de vie et l'attractivité du territoire,**
- **Expérimenter des solutions d'offres de services en milieu rural,**
- **Mutualiser les moyens et mettre en réseau les acteurs du territoire**

L'exemple de l'Opération de Revitalisation du Territoire

Un outil pour redynamiser le centre-ville de Saint-Flour, pôle de centralité de Saint-Flour Communauté

La revitalisation du cœur de ville de Saint-Flour est une priorité pour notre territoire de moyenne montagne, rural et agricole qui souhaite faire de « Saint-Flour, un cœur de ville créateur de lien social »

→ Une opération centre-bourg transversale

Une stratégie territoriale transversale

Une démarche partenariale ambitieuse

Une gouvernance et une ingénierie développées

Un projet primé sur le plan national

→ Une opération centre-bourg transversale

Le SCOT :

Le SCOT constitue un document de planification à long terme qui définira la stratégie territoriale de l'Est Cantal à une projection 2030.

Actuellement en cours d'élaboration, il est prévu d'être achevé en 2020.

Le territoire du SCOT s'organise autour du pôle urbain central de Saint-Flour.

Le PLUI :

Document de planification qui permet d'appréhender le territoire dans une logique durable, partenariale et de solidarité territoriale.

Le Plui de Saint-Flour Communauté traduira les objectifs de développement raisonné et de renouvellement urbain du centre-bourg de Saint-Flour

Des documents programmatiques garant d'un maillage territorial équilibré

Un axe stratégique commun à tous les documents de programmation



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Contrat de ruralité
2017/2020



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Contrat Ambition Région
2017/2020



cantal
LE DÉPARTEMENT
Contrat Cantal Développement
2016-2021

Portrait de territoire

un projet de territoire partagé

Un engagement pour le développement du territoire

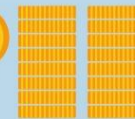
Saint-Flour est positionnée en tant que pôle de centralité d'une intercommunalité de projet.



7061 habitants



30 % de la population de Saint-Flour Communauté



11 417 € de revenus par an et par habitant (14 839€ pour la moyenne de la strate)

952 €/an

et par habitant de potentiel financier (contre 1 008€ pour la moyenne de la strate)



30% de locaux commerciaux vacants

622 logements vacants

172 logements en situation d'habitat indigne

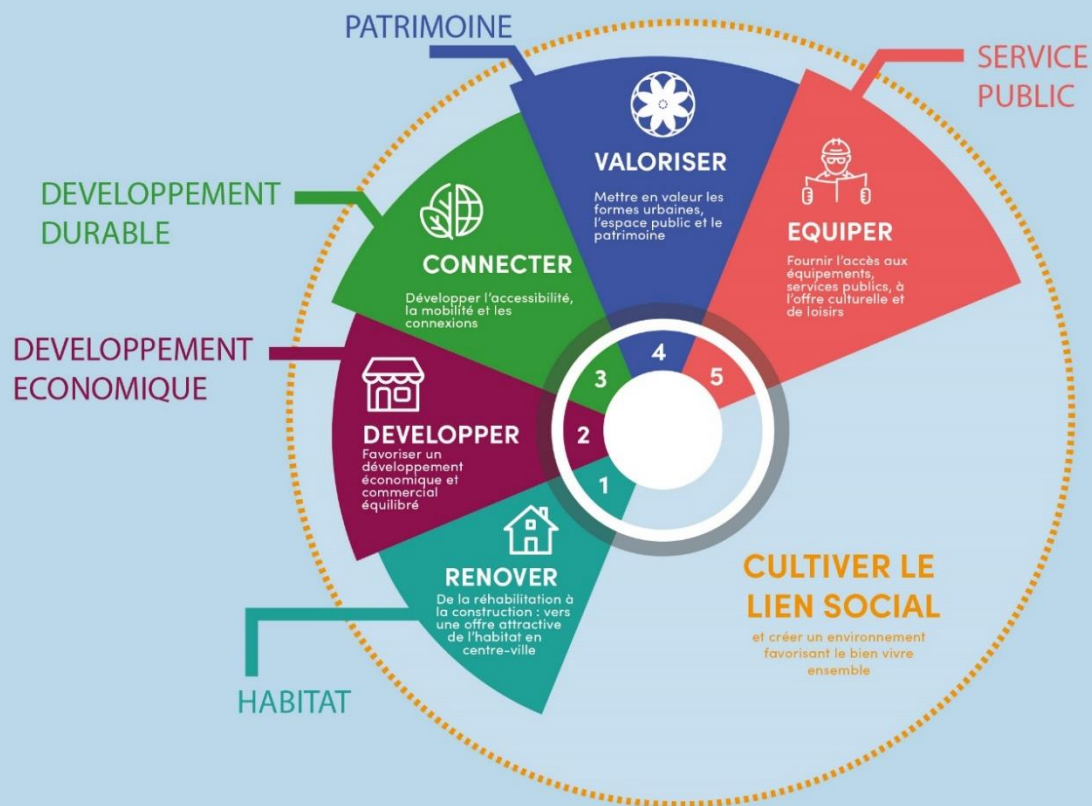
Chiffres clés (INSEE)	Vacance du parc de logements en 2015	
<ul style="list-style-type: none"> Chiffres SFC Comparaison avec le SYTEC Comparaison avec le Département 	Taux de vacance 12,7 % <i>12,9 %</i> <i>11,5 %</i> + 0,7 pt de vacance depuis 2010	2 062 Logements vacants + 179 LV depuis 2010
Pôle urbain	762 logements vacants	Dont 87 % sur Saint-Flour
Pôles relais	558	Dont 42 % sur Chaudes-Aigues et Neuvéglise
Communes rurales	742	Dont 27 % sur Val d'Arcomie



Chiffres clés	Bilan		Politiques menées en faveur de l'habitat			Projets	
			PIG Départemental « Solidarités »	« Habiter Mieux »	OPAH / AMI centre-bourg	Mise en place d'une ORT	Mise en place d'un PIG
Habitat	6 OPAH conduites depuis 20 ans sur les EPCI	>1000 logements améliorés	<ul style="list-style-type: none"> Période : 2015 à 2017 Périmètre d'intervention : tous les territoires qui ne sont pas couverts par une OPAH Objectif principal : amélioration thermique des logements des propriétaires occupants et des bailleurs 	<ul style="list-style-type: none"> Période 2012-2020 Objectif : lutter contre la précarité énergétique Soutien des CC 	<ul style="list-style-type: none"> Période : 2017-2022 Objectif de réhabilitation de 400 logements dont 150 en centre-bourg (dispositif RHI-THIRORI*) Périmètre d'intervention : centre-bourg de St-Flour 24 communes de l'ancienne CCSFM 	<ul style="list-style-type: none"> Période : 2019 à 2023 Périmètre de l'OPAH AMI Centre-bourg (24 communes) Objectifs : reprise des axes stratégiques et des objectifs de l'OPAH AMI-Centre-bourg 	<ul style="list-style-type: none"> Période : 2019 à 2023 Périmètre : 29 communes de SFC (hors communes concernées par l'OPAH AMI) Objectifs : en cours de définition

Notre ambition :

construire un programme d'actions autour du coeur de ville avec **5 objectifs majeurs**



L'exemple de la convention de partenariat avec le Parc Naturel régional de l'Aubrac

Une convention cadre signée le 18 juillet 2019 à Saint-Urcize

Le SMAG PNR est composé de 78 communes, 2 Régions, 3 Départements et 6 communautés de communes, **dont Saint-Flour Communauté**

Constatant la convergence de certaines de leurs missions, de certains projets et la nécessité d'une action concertée dans certains domaines d'action, le Parc naturel régional de l'Aubrac et Saint-Flour Communauté décident de contractualiser un accord cadre.

→ **Des axes stratégiques** : valorisation des énergies renouvelables , préservation de la biodiversité, culture, développement des activités de pleine nature,



Vue sur le bourg ancien de Saint-Urcize



+
clermont
auvergne
métropole

Présentation
de Clermont Auvergne Métropole

Une métropole de 300 000 habitants

+
clermont
auvergne
métropole



21 communes – 300 km² – 156 000 emplois

+
clermont
auvergne
métropole

Des compétences en lien avec la vie quotidienne des habitants

Des compétences historiques



De nouvelles compétences

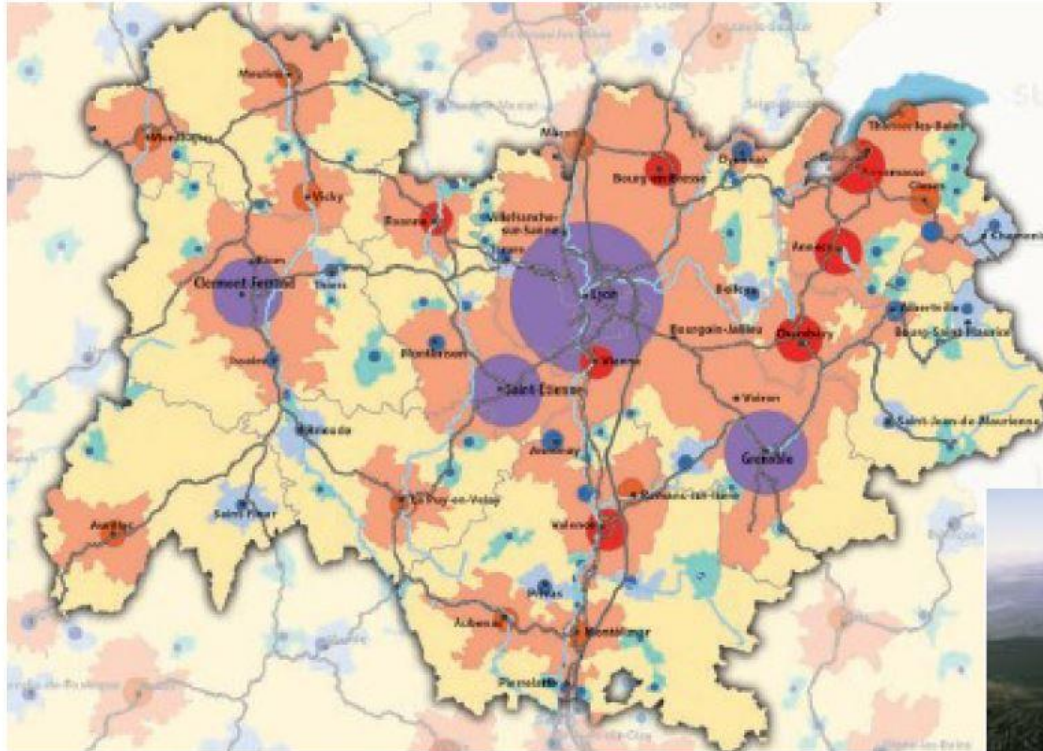


1700 agents qui exercent plus de 150 métiers différents :
maître-nageur, bibliothécaire, électromécanicien, ripeur,
informaticien, agent d'entretien de bâtiment, employé de bureau...

+
clermont
auvergne
métropole

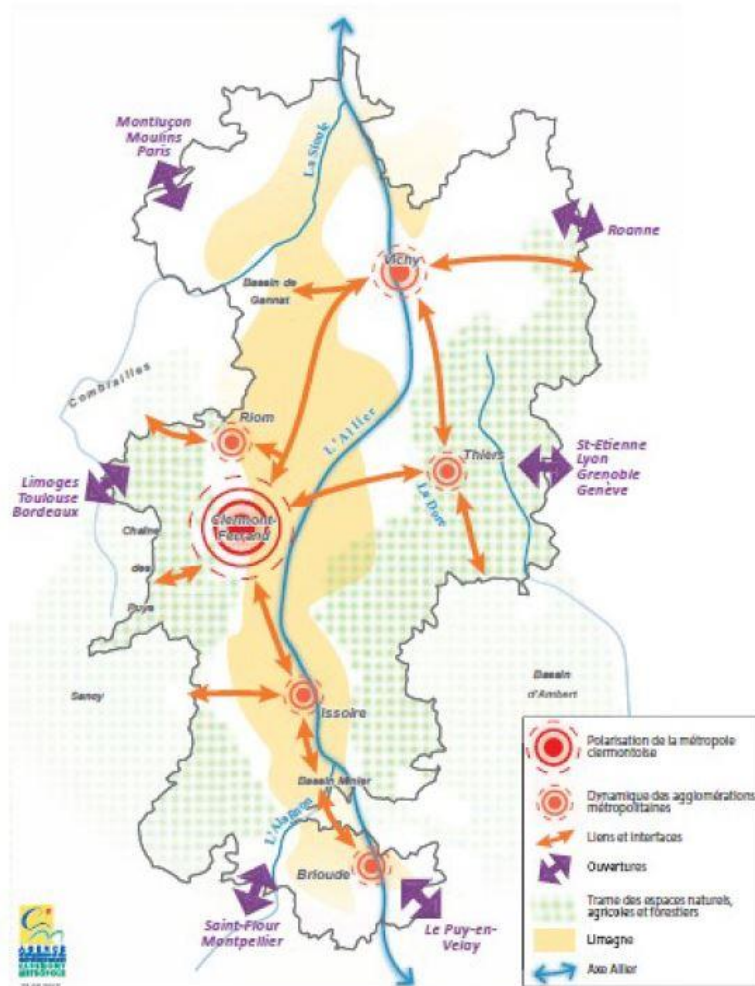
Les défis
de Clermont Auvergne Métropole

Des défis importants



- renforcer l'attractivité au sein de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
- garantir notre rang de capitale d'équilibre de l'Ouest régional

Des défis importants :

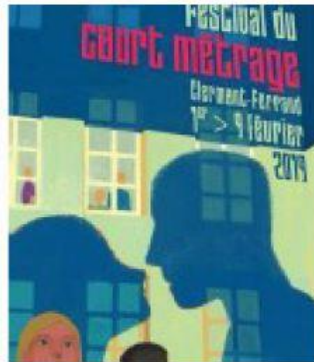


assumer la fonction
stratégique de grand
pôle métropolitain



Des défis importants :

- développer le territoire et renforcer l'économie locale
- gérer et réaliser les grands équipements métropolitains





AUBRAC
PIERREFORTAIS
PLANÈZE TRUYÈRE
CALDAGUÈS MARGERIDE

Saint-flour
COMMUNAUTE

+
clermont
auvergne
métropole



Contrat de réciprocité
2019/2021

La dynamique des métropoles peut elle bénéficier aux territoires avoisinants?

Oui, si les territoires avoisinants :

① Sont organisés et en mesure de capitaliser sur la mutualisation des moyens pour conduire leur projet commun



PETR porté par le SYTEC en lien avec Hautes Terres Communauté

② Ont défini leur propre projet de développement



Projet de territoire de Saint-Flour Communauté

③ Ont pris conscience de leurs propres forces et ressources à partager avec les métropoles dans une démarche de coopération et d'alliance des territoires



Contrat de réciprocité

+
clermont
auvergne
métropole

S'ouvrir à des échanges réciproques inter-territoriaux :

Les pistes d'actions :

- ① Assurer la mise en réseau des territoires pour dépasser les logiques de concurrence territoriale et renforcer les complémentarités



Le comité interministériel aux ruralités du 13 mars 2015 « Nos ruralités, une chance pour la France » a mis en avant 48 mesures pour les nouvelles ruralités qui s'organisent en trois priorités:

1. Garantir à tous l'égalité d'accès aux services
2. Amplifier les capacités de développement des territoires ruraux.
3. Assurer la mise en réseau des territoires.

La mesure 44 du CIR de mars 2015 s'intitule ainsi « Expérimenter les premiers contrats de réciprocité ville-campagne entre des communes et des intercommunalités volontaires ».

Les contrats de réciprocités signés

Expérimentation dans 4 régions : Cette expérimentation est pilotée par le Commissariat Général à l'Égalité des territoires (CGET) avec les territoires suivants : Métropole de Lyon et Aurillac ; Métropole de Brest et Centre-ouest Bretagne ; Métropole de Toulouse et Massif des Pyrénées ; Communauté urbaine de Le Creusot – Montceau les Mines et PNR du Morvan. Seules deux de ces expérimentations demeurent (Toulouse et Brest).

4 contrats sont aujourd'hui en vigueur en plus des deux expérimentaux :

- Le troisième concerne Montpellier Méditerranée Métropole et Les Monts de Lacaune; il a été signé en janvier 2018
- Le dernier a été signé le 10 avril 2019 entre Nantes Métropole et le Pays de Retz

S'ouvrir à des échanges réciproques inter-territoriaux

Les pistes d'actions :

- ② Construire des accords stratégiques entre territoires urbains et ruraux



L'objectif principal est de développer la coopération entre territoires ruraux et urbains.

La construction d'accords stratégiques entre territoires urbains et ruraux est un levier d'équilibre et de cohésion entre territoires, et un facteur d'efficacité des politiques publiques.

Cette nouvelle approche territoriale doit traiter les « liens » autant que les « lieux », en veillant à la réciprocité des échanges, c'est-à-dire en évitant que ces accords ne servent exclusivement les intérêts des centres.

Il s'agit de débattre sur l'enjeu de renforcer les solidarités, la cohésion sociale et territoriale et le bien-vivre ensemble, de l'échelle du quartier à celle des bassins de vie, autour de projets fédérateurs .

●●● S'ouvrir à des échanges réciproques inter-territoriaux

Les pistes d'actions :

③ Les thématiques



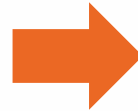
- Le développement économique et touristique : alimentation, tourisme, gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales....
- La culture : développement des équipements culturels et de la lecture publique, valorisation des structures muséales labellisées Musée de France et patrimoniales, diffusion artistique...
- La mobilité : échanges en terme d'ingénierie en faveur de l'élaboration du schéma de mobilité cyclable et du schéma de mobilité touristique....;
- La transition énergétique et écologique : mutualisation des compétences et mise en synergie de nos PCAET, mise en synergie de nos ressources en terme de compétences ;



Un contrat de réciprocité

Une gouvernance partagée :

- ① Un comité de pilotage
- ② Des groupes de travail ouverts aux acteurs et partenaires



Début d'une démarche partenariale qui sera amenée à être développée notamment en collaboration avec les services de l'Etat ainsi que les partenaires institutionnels, acteurs sur les deux territoires



+ **clermont
auvergne
métropole**



AUBRAC
PIERREFORTAIS
PLANÈZE TRUYÈRE
CALDAGUÈS MARGERIDE

Saint-flour
COMMUNAUTÉ